



Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Secrétariat assuré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement

23ème réunion du Comité permanent

Bonn, 13 - 14 décembre 2001

CMS/StC.23/Doc.13

PROPOSITION BUDGETAIRE POUR LA PERIODE TRIENNALE 2003-2005

Préparé par le Secrétariat

1. D'après les attributions du Fonds d'affectation spéciale approuvées au cours de la sixième Conférence des Parties (CdP6), le Secrétariat est tenu de préparer les prévisions budgétaires pour la période comptable 2001-2003, en collaboration avec le Comité permanent et le Directeur exécutif du PNUE, et de les communiquer à l'ensemble des Parties au moins 90 jours avant l'ouverture de la CdP7. Les budgets prévisionnels seront présentés par sections et chefs de dépenses et seront spécifiés selon les lignes budgétaires afférentes aux programmes de travail auxquels ils correspondent ; ils seront, le cas échéant, accompagnés d'informations complémentaires en fonction des demandes exprimées par les bailleurs de fonds ou en leurs noms.

2. L'avant-projet de budget actuel, présenté à l'Annexe 1, correspond aux meilleures estimations du Secrétariat quant au financement de base requis pour permettre à la Convention de poursuivre ses travaux tout au long de la prochaine période budgétaire triennale. Disposant d'un Plan stratégique, établi par la CdP6, définissant les besoins en ressources à moyen terme, le budget actuel ne s'écarte pas significativement de ce qui fut approuvé au Cap il y a deux ans. Le projet prend en compte les augmentations de traitement, l'inflation et les fluctuations des taux de change qui ont cours habituellement. Le montant total des besoins en ressources pour la période triennale 2003-2005, y compris les dépenses d'appui au programme mais à l'exclusion de la participation financière extrabudgétaire consentie par le Fonds d'affectation spéciale pour la CMS en faveur de mesures de conservation et de mise en application, est estimé à US\$ 5 709 325, répartis en US\$ 1 667 315 pour l'année 2003, US\$ 1 759 975 pour 2004 et US\$ 2 282 035 pour 2005. Ces estimations reflètent une augmentation d'une moyenne de 15 pour cent des dépenses du Fonds d'affectation spéciale sur cette période.

3. En accord avec le Plan à moyen terme 2001-2005 auquel la COP6 a donné son accord, le budget prévoit le recrutement, en 2005, d'un administrateur de programmes P-3 supplémentaire afin de compenser en partie les départs de deux de ces agents dont les affectations au Secrétariat de la CMS sont parvenues à leur terme en 2000 et 2001 respectivement. Il est espéré qu'un administrateur professionnel junior pourra être nommé à la section du Soutien scientifique et technique sans aucun frais pour le Fonds d'affectation spéciale pour la CMS. En outre, le recrutement d'un commis d'administration/chauffeur G-3 est proposé pour 2003, avec pour charge la responsabilité du traitement du courrier (ce qui permettrait au préposé actuel de se consacrer à d'autres tâches de secrétariat ou de traitement de documents), les courses ordinaires et la conduite du véhicule de fonction pour les besoins du service.

4. Dans le désir de clarifier le présent projet de budget tout en se conformant à la présentation utilisée lors de la COP6, le programme de travail du Secrétariat a été subdivisé en cinq unités fonctionnelles: (1) Direction exécutive et gestion, (2) Développement et service des Accords, (3) Soutien scientifique et technique, (4) Information et renforcement des capacités et (5) Administration, finances et gestion des

projets, les besoins particuliers à chacune de ces sections étant spécifiés. Les descriptions des responsabilités et des postes requis ainsi que les justifications des éventuelles modifications budgétaires par rapport à la période triennale précédente sont consignées à l'Annexe 2. L'organigramme du Secrétariat de la CMS exposant la situation actuelle en matière de personnel et précisant la position des nouveaux postes souhaités figure à l'Annexe 3.

5. Les contributions annuelles de chacune des Parties pour l'exercice 2003-2005 sont récapitulées à l'Annexe 4. Ces contributions sont évaluées sur la base du barème des quotes-parts des Nations Unies révisé pour l'année 2003.

6. Le Secrétariat recommande que le Comité permanent considère la constitution d'un petit groupe de travail dont le rôle serait, entre les sessions, d'étudier le projet budgétaire plus en détail, d'y incorporer le cas échéant les propositions d'amendement qui s'imposeraient après l'examen attentif du Plan stratégique 2000-2005, puis de le communiquer à toutes les Parties, *via* le Secrétariat, bien avant l'échéance de la mi-juin.

Note explicative devant accompagner les prévisions budgétaires de la CMS

Descriptions	Eléments/lignes budgétaires	Justifications des lignes budgétaires sélectionnées (renvoie à l'avant-projet de budget, à l'organigramme et au tableau des effectifs)
Direction exécutive et administration		
Chargée de promouvoir les adhésions à la Convention et aux Accords récemment conclus, de catalyser le développement de nouveaux Accords, de veiller à l'efficacité des relations de travail avec les autres organisations actives dans le domaine de la biodiversité, ainsi que de planifier, de coordonner et d'administrer les travaux et les ressources du Secrétariat.		
Personnel de catégorie professionnelle et agents des services généraux	1100, 1300	<p>En exercice Secrétaire exécutif D-1; Secrétaire exécutif adjoint P-5; assistant personnel G-6; assistant administratif G-5.</p> <p>Evolutions proposées par rapport au budget précédent Le budget est réduit en fonction des prévisions établies à partir de la tendance actuelle des dépenses.</p> <p>L'effectif du personnel de base reste inchangé jusqu'en 2005, date à laquelle il est suggéré de recruter un administrateur des programmes P-3. Relèvement du niveau du secrétaire G-4 actuel au niveau G-5, avec changement de l'intitulé du poste en assistant administratif.</p>
Consultants, experts et personnel temporaire	1202-1321	Ce budget comprend le traitement et les frais de mission du personnel de conférence extérieur à la CMS (interprètes, rédacteurs de comptes-rendus, autre personnel) pour la réunion ordinaire de la COP prévue en 2005, dans l'hypothèse de sa tenue en-dehors de l'Europe. Une réserve est prévue pour couvrir des besoins non spécifiés en consultants et en personnel temporaire (par exemple, le personnel sous contrat à court terme ; le cas échéant, octroi de subventions pour des stagiaires).
Evaluation de la mise en application de la CMS	2252	Mise au point, pour l'année de la COP8, d'une synthèse/vue d'ensemble de la mise en application de la CMS à partir de rapports communiqués par les Parties contractantes à la CMS et par d'autres sources.
Mesures de mise en application	2253	<p>Allocation de la réserve du Fonds d'affectation spéciale en faveur d'autres projets participant à la mise en œuvre de la CMS et devant être réalisés par d'autres organisations ou individus par le biais de lettres d'entente, d'accords spéciaux de service, etc...</p> <p>LE MONTANT DE CETTE ALLOCATION TIRÉE DE LA RÉSERVE DU FONDS D'AFFECTION SPÉCIALE POUR LA CMS SERA FIXÉ EN FONCTION DES CONDITIONS ÉTABLIES PAR LA COP7</p>
Réunions du Comité permanent	3301	Crédit destiné à faciliter la participation des membres régionaux aux réunions du Comité permanent, à raison d'une réunion par an et dans l'hypothèse du parrainage de jusqu'à cinq participants, membres ou suppléants d'un ou de plusieurs pays admissibles en voie de développement et en transition économique; frais de mission du Président (Résolution 6.6).
Réunions régionales	3302	Co-parrainage d'une réunion régionale par an dans chacune des régions Afrique, Asie et Amérique Latine, par roulement (soutien financier à la participation de délégués qualifiés des Parties contractantes à la CMS ainsi que des non-Parties potentiellement signataires) : un co-financement supplémentaire externe sera vraisemblablement nécessaire.

Conférence des Parties	3304	<p>Soutien financier de jusqu'à 50 à 60 délégués qualifiés de pays en voie de développement Parties contractantes à la CMS (ainsi que de certains pays non-Parties, dans la limite des ressources disponibles) en vue de leur participation à la COP8 en 2005.</p> <p>Evolutions proposées par rapport au budget précédent L'augmentation par rapport au budget précédent reflète le nombre plus important de pays Parties en voie de développement ainsi que le coût plus élevé des transports aériens en raison de l'inflation.</p>
Dépenses de représentation	5400	<p>Ressources minimales permettant de couvrir les frais de représentation pendant les réunions et autres visites officielles.</p> <p>Evolutions proposées par rapport au budget précédent Le montant est revu à la baisse à la suite de l'évolution des dépenses effectives.</p>
<p>Développement et administration des Accords</p> <p>Chargé de faciliter le développement de nouveaux Accords de la CMS concernant certaines espèces particulières ou groupes taxonomiques donnés ainsi que de négocier et de prendre en charge la rédaction technique ou juridique des Mémoires d'Accord et autres instruments ; d'assurer les services de secrétariat en ce qui concerne les instruments placés sous la responsabilité du Secrétariat du PNUE/CMS, de promouvoir, au sein d'une région géographique, l'intérêt des Parties et non-Parties pour la Convention.</p>		
Personnel de catégorie professionnelle et agents des services généraux	1100, 1300	<p>En exercice Administrateur des programmes P-4 ; secrétaire G-4 (la fonction du secrétaire G-4 est partagée entre le Développement et l'administration des Accords et le Soutien scientifique et technique).</p> <p>Evolutions proposées par rapport au budget précédent L'effectif du personnel de base reste inchangé. Le budget est réduit en fonction des prévisions établies à partir de la tendance actuelle des dépenses.</p>
Réunion des Etats de l'aire de répartition de la grue de Sibérie	3305	Réunion tenue tous les deux ans ; le budget comprend le financement de jusqu'à dix délégués, de l'interprétation et des dépenses essentielles d'organisation.
Réunions des Etats de l'aire de répartition du courlis à bec grêle	3306	Le budget des réunions comprend le financement des délégués, de l'interprétation et des dépenses essentielles d'organisation.
Mémoire d'Accord sur les tortues marines	3307	Co-parrainage par la CMS de ces réunions qui ont lieu tous les deux ans (en Afrique et dans l'océan Indien alternativement) ; les coûts comprennent le financement des délégués et les dépenses essentielles d'organisation : un co-financement externe sera nécessaire.
Réunion des Etats de l'aire de répartition de l'outarde houbara	3308	Co-parrainage de la première réunion : les coûts sont susceptibles d'inclure le financement des délégués, l'interprétation et les dépenses essentielles d'organisation.
Réunion des Etats de l'aire de répartition des antilopes du Sahélo-sahariennes	3309	Le budget des réunions comprend le financement des délégués, de l'interprétation et des dépenses essentielles d'organisation.
Réunion des Etats de l'aire de répartition de la grande outarde	3310	Le budget des réunions comprend le financement des délégués, de l'interprétation et des dépenses essentielles d'organisation.

Autres réunions non spécifiées	3320	Ce budget prévoit le parrainage ou co-parrainage d'autres réunions concernant des instruments non encore développés (par exemple au sujet des éléphants d'Afrique, des ongulés asiatiques, du phragmite aquatique, etc...), ainsi que le soutien institutionnel de nouveaux Accords ou Mémoires d'Accord au cours des phases préliminaires du développement (par exemple le Mémoire d'Accord océan Indien et Asie du Sud-est sur les tortues marines).
--------------------------------	------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Soutien scientifique et technique		
<p>Chargé de répondre aux besoins du Conseil scientifique et d'animer ses activités, de développer et de suivre la mise en œuvre de projets en faveur de la conservation des espèces migratrices, de contribuer à l'examen constant et à la modification des Annexes de la CMS, d'assurer la liaison avec les organes scientifiques d'autres Conventions, ainsi que de coordonner les activités de la CMS dans la région méditerranéenne.</p>		
Personnel de catégorie professionnelle et agents des services généraux	1100, 1300	<p>En exercice Administrateur des programmes P-4 ; Assistant informaticien G-4 (la fonction du secrétaire G-4 est partagée entre le Développement et l'administration des Accords et le Soutien scientifique et technique).</p> <p>Evolutions proposées par rapport au budget précédent L'effectif du personnel de base reste inchangé. Le recrutement d'un administrateur professionnel junior est proposé, sans coût supplémentaire pour le Fonds d'affectation spéciale pour la CMS.</p>
Rapports d'analyse sur les espèces à l'annexe I	2251	Elaboration, au cours de l'année de la CdP8, de rapports sur certaines espèces inscrites à l'annexe I pour lesquelles une action concertée serait justifiée.
Mesures de conservation	2254	<p>Allocation du Fonds d'affectation spéciale en faveur d'actions de conservation, de suivis, de travaux de recherche, etc..., devant être mis en œuvre par d'autres organisations ou individus par l'intermédiaire de lettres d'entente, d'accords spéciaux de service (activités consultatives), etc...</p> <p>LE MONTANT DE CETTE ALLOCATION TIRÉE DE LA RÉSERVE DU FONDS D'AFFECTION SPÉCIALE POUR LA CMS SERA FIXÉ EN FONCTION DES CONDITIONS ÉTABLIES PAR LA COP7.</p>
Réunions du Conseil scientifique	3302	<p>Ce budget prévoit une réunion intersessions du Conseil scientifique en 2004, suivie d'une autre réunion précédant immédiatement la COP8 ; il comprend également une contribution financière à la participation de Conseillers scientifiques qualifiés aux réunions du Conseil, ainsi qu'à celle du Président à des réunions dans d'autres organismes.</p> <p>Evolutions proposées par rapport au budget précédent L'augmentation des montants demandés reflète le nombre plus important de pays Parties en voie de développement ainsi que le coût plus élevé des transports aériens en raison de l'inflation.</p>
Information et renforcement des capacités		
<p>Chargé de mettre en œuvre un programme dynamique de préparation et de diffusion d'informations pertinentes à des audiences ciblées (y compris les média audiovisuels), de suivre la mise en application de la Convention par l'analyse permanente d'informations en provenance des Parties et d'autres sources, d'aider les Parties à renforcer leur capacité à mettre en pratique la CMS (par le biais d'ateliers de formation, de la fourniture de matériaux d'information spécialisés, etc...), ainsi que de coordonner les activités de la CMS dans la région Amérique Latine.</p>		
Personnel de catégorie professionnelle et agents des services généraux	1100, 1300	<p>En exercice Administrateur des programmes P-4 ; 1 Administrateur professionnel junior ; 1 G-4; 1 G-3.</p> <p>Evolutions proposées par rapport au budget précédent L'effectif du personnel de base reste inchangé. Le budget est réduit en fonction des prévisions établies à partir de la tendance actuelle des dépenses.</p>

Consultants - traducteurs	1201	Traduction des documents de la CMS dans les langues de travail de la Convention (anglais, français, espagnol) : les taux standards de rémunération en usage aux Nations Unies s'appliquent. Il est prévu que les besoins en traduction seront plus importants au cours de l'année de la COP8 (prévue en 2005).
Plan de gestion de l'information	2273	Financement de base requis pour poursuivre la mise en œuvre du Plan de gestion de l'information adopté par la COP6 (Résolution 6.5).
Site Web de la CMS	2274	Frais d'entretien et d'amélioration du site Web de la CMS (comprenant le formatage, les images, mais à l'exclusion de tout nouvel élément ou couplage des données significatif, qui pourrait être pris en charge par le Plan de gestion de l'information).
Documentation	5201	Les frais d'établissement des rapports font essentiellement référence aux coûts de production du Bulletin de la CMS, des dépliants spécialisés et des pochettes d'information – un accroissement des dépenses est prévu pour l'année de la COP7.
Autres frais d'impression	5202	Comprend l'impression des volumes à inclure dans la Collection Technique de la CMS (pour lesquels il pourrait s'avérer nécessaire de rechercher des contributions volontaires supplémentaires).
Administration, finances et gestion des projets		
Chargé des activités administratives et financières quotidiennes du Secrétariat et de la préparation logistique des réunions de la CMS (ainsi : la CdP, le Comité permanent, le Conseil scientifique, les ateliers, les séminaires internes, etc...). Assume les tâches de gestion des projets ainsi que les attributions afférentes à l'organisation des réunions et des ateliers, et contribue à la coordination des activités dans la région Afrique.		
		En exercice Fonctionnaire administratif chargé de la gestion des fonds P-3 ; 1 administrateur auxiliaire ; assistant financier G-6. Evolutions envisagées par rapport au budget précédent Commis d'administration/chauffeur G-3
Frais communs du Secrétariat		
Frais de mission	1601	Besoins établis sur la base des dépenses des années précédentes, réajustés en fonction de l'accroissement du personnel et du taux d'inflation.
Frais de déplacement pour les COP	1602	Frais de voyage du personnel devant se rendre aux COP tenues hors du territoire allemand, selon les besoins.
Formation du personnel	3201	Formation du personnel pour remise à niveau des compétences en informatique et perfectionnement dans le maniement des langues française et espagnole.
Fournitures de bureau	4100	Besoins estimés sur la base des dépenses des années précédentes.
Equipement non-consommable	4200	Remplacement des ordinateurs et autre matériel de bureau obsolète ou défectueux, selon les besoins. Evolutions proposées par rapport au budget précédent Acquisition d'un véhicule pour les besoins du service, prévue en 2003.
Locaux	4300	Ces dépenses sont prises en charge par le pays d'accueil tant que le Secrétariat demeure basé en Allemagne.
Entretien du matériel informatique	5101	Besoins évalués sur la base des dépenses des années précédentes.

Entretien du photocopieur	5102	Besoins évalués sur la base des dépenses des années précédentes.
Entretien et utilisation du véhicule de service	5103	Ce budget couvre les frais de carburant, l'entretien courant et les réparations mineures.
Communications (fax, téléphone)	5301	Le budget a été revu à la baisse afin de mieux correspondre aux dépenses escomptées, calculées sur la base de la tendance actuelle.
Expédition des documents et courriers	5302	Le budget a été revu à la baisse afin de mieux correspondre aux dépenses escomptées, calculées sur la base de la tendance actuelle.
Divers	5303	Dépenses diverses ne pouvant être attribuées aux autres lignes budgétaires.
Frais bancaires	5404	Frais divers intervenant lors d'opérations de change sur les devises, etc...
Frais de gestion du PNUE	6000	Frais de gestion conventionnels de 13%.